

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1639

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1639**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet a pour origine le renouvellement du logiciel de finance et comptabilité "Pléiades". Son renouvellement constitue une opportunité pour étendre son périmètre aux achats (suivi financier) et au contrôle de gestion. Le nouveau système d'information sera opérationnel le 1er janvier 2012.

Ces prestations comprendront la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution informatique de l'outil de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion. La mise en œuvre inclut aussi la formation, la reprise de données, les interfaces et l'infocentre.

Cette solution couvre les domaines suivants : contrôle de gestion, pilotage, performance, préparation budgétaire, pluri annualité, gestion des opérations, autorisations de programme et crédits de paiement, immobilisations, exécution budgétaire en dépenses et recettes, subventions, conventions et suivi financier des marchés.

Cette solution doit couvrir le recensement des besoins d'achat, l'analyse du besoin d'achat, la préparation de la consultation, la consultation, le suivi de l'exécution physique des marchés, l'évaluation du prestataire et de l'acte d'achat.

Par délibération n° 2010-1450 du 26 avril 2010, le conseil de Communauté a individualisé l'autorisation de programme globale D1-Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2094, pour un montant global de 5 800 k€.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans. Il ne comporte aucun engagement de commande pour la durée du marché.

Ce projet s'adresse à environ 500 utilisateurs. La Communauté urbaine de Lyon émet 70 000 mandats et 8 000 titres, reçoit 66 000 factures et crée 1 100 nouveaux marchés par an.

Le marché a été attribué à la suite d'une procédure de dialogue compétitif, conformément aux articles 26, 36, 39, 40 et 67 du code des marchés publics.

Cette procédure a été choisie car la Communauté urbaine de Lyon n'était pas en mesure de définir les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins. En effet, des solutions existent sur le marché, mais elles ne couvrent pas toutes le même périmètre fonctionnel, ni le périmètre total du projet. L'instauration d'un cadre prédéfini rigide ou au contraire une ouverture très large du cadre de prestations peut amener à l'obtention d'une solution complètement inadaptée.

Le dialogue compétitif a permis à la Communauté urbaine de Lyon et à ses candidats de mesurer ces écarts et de réfléchir à des solutions permettant d'arriver à une couverture totale et satisfaisante du périmètre projet, ce qui n'aurait pas été possible dans une autre procédure.

La procédure de dialogue compétitif est donc particulièrement adaptée à la problématique des systèmes d'information complexes en permettant d'élaborer un cahier des charges offrant la meilleure solution technique et financière pour répondre à notre besoin fonctionnel.

Conformément à l'article 67 du code des marchés publics, la procédure s'est déroulée en cinq cycles fonctionnels et deux cycles techniques.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 11 juin 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise LOGICA-IT-services

Une indemnité de 5 000 € net de taxe sera versée en fin de procédure, par réunion (soit 7 réunions) et par candidat non retenu, qui aura participé à la totalité du dialogue soit un montant de 105 000 € net de taxe.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales et autoriser le paiement des indemnités aux candidats non retenus ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande (sans montant minimum ni montant maximum) concernant "la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion" et tous les actes contractuels afférents avec la société LOGICA-IT-services, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres du 11 juin 2010.

2° - Autorise le paiement de l'indemnité de 35 000 € net de taxe par candidat non retenu ayant participé à la totalité du dialogue, soit un total de 105 000 € net de taxe.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale D1-Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n °2094, le 26 avril 2010.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2010 et suivants - comptes 205 100 et 203 110 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.